

Modalités de participation Opération

« Heiwa HYOKO vous offre vos factures de climatisation de l'été pendant 2 ans »

La société HEIWA France organise l'opération suivante du 01/02/2020 au 31/08/2020 :

Pour tout achat d'une pompe à chaleur AIR/AIR (plus communément appelée climatiseur mono-split ou console) de la gamme HEIWA HYOKO auprès de votre installateur immatriculé en France, et si vous vous choisissez de vous inscrire chez le fournisseur d'électricité 100% verte et responsable URBAN SOLAR Energy, HEIWA France vous offre 225 KWh correspondant à l'équivalent de la consommation moyenne d'un climatiseur Monosplit HEIWA HYOKO d'une puissance de 2,5KW pendant 2 étés (soit 350h par été). Les 350 heures de consommation électriques correspondent à l'utilisation moyenne d'un ménage français possédant un climatiseur pendant 90 jours d'été*. Les 225KWh offerts correspondent à la partie de la facture communément appelée « part énergie ». Il restera au client bénéficiant de l'offre à payer la part dite « transport et taxes » correspondant aux coûts de transport de ces 225Kwh facturés par ENEDIS et aux taxes légales.

*source interne HEIWA France

Cette offre est limitée aux 500 premiers clients ayant souscrits à l'offre.

Pour bénéficier de cette offre :

- 1- **Achetez et faites installer un climatiseur HEIWA HYOKO** auprès d'un revendeur agréé (liste des appareils compatibles en annexe)
- 2 – **Inscrivez vous auprès du fournisseur d'énergie URBAN SOLAR Energy sur leur site web www.urbansolarenergy** un climatiseur Monosplit ou une Console de la marque Heiwa HYOKO éligible (voir liste des références éligibles en annexe) entre le 01/02/2020 et le 31/08/2020.
- 3 – **Joignez aux justificatifs demandés par URBAN SOLAR ENERGY en version électronique :**
 - La photo ou le scan de votre facture sur laquelle nous pourrions identifier votre installateur, la date de votre facture, le produit de la marque Heiwa HYOKO que vous avez fait installer chez vous.
- 4- **Inscrivez sur le site URBAN SOLAR ENERGY lors de votre inscription dans le champ intitulé «code de parrainage » le numéro de série** (Serial No.) de votre climatiseur HEIWA située sur le côté de l'unité intérieure murale.



Parrainage

Code de parrainage :

Un code de parrainage fourni par un tiers

Commentaires :

Champs Obligatoires *

<< Précédent

Suivant >>

Après vérification de la conformité de vos informations par HEIWA France, vous recevrez vos 225KWH sur votre compte URBAN SOLAR ENERGY, dès réception de votre première facture d'électricité d'URBAN SOLAR ENERGY.

Sur cette facture est déduite une ligne «KWH offerts par HEIWA» qui correspond au crédit octroyé par HEIWA France. Ce crédit sera débité au mois le mois en fonction de votre consommation globale d'électricité mensuelle.

Pour toute question, contactez-nous par email à [précisant dans l'objet « offre HEIWA HYOKO 2 ans de facture l'été offertes »](mailto:contact@heiwa-france.com) à l'adresse

contact@heiwa-france.com.

Toute réclamation devra être adressée avant le 31/10/2020, l'offre sera définitivement clôturée à compter de cette date.

Offre limitée à une demande par foyer (même nom et/ou même adresse) mais il sera attribué autant de remboursements de 225KWH que de climatiseurs HEIWA HYOKO achetés (ex : vous achetez 2 climatiseurs HEIWA HYOKO en même temps, vous serez remboursés de 225KWh x2 = 450KWh). Offre limitée aux personnes physiques résidant en France métropolitaine, Corse incluse. Offre limitée aux achats effectués auprès d'un installateur exerçant en France. Toute demande non conforme fera l'objet d'un email indiquant les raisons du refus du dossier. L'Organisateur refusera toute demande s'il apparaissait des fraudes, falsifications de la facture d'achat ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation. Le cas échéant, l'Organisateur, ou toute personne habilitée par lui à cet effet, se réserve le droit d'exiger l'original de la facture ainsi que des preuves justifiant de l'identité du participant. Si la fraude est avérée, l'Organisateur sera en droit de refuser la demande du Client. Toute demande illisible, incomplète et/ou erronée et/ou envoyée hors délai et/ou ne respectant pas les modalités ci-dessus et/ou manifestation frauduleuse sera considérée comme nulle. Chaque Client, qui participe à l'Offre est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les modalités complètes de l'Offre. Les frais de participation ne seront pas remboursés par l'Organisateur. Offre non cumulable avec toute autre offre en cours sur les produits éligibles.

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de l'opération sont traitées conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen sur la protection des données personnelles en vigueur au 25 mai 2018. Vous disposez, d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, de suppression et de limitation du traitement des informations qui vous concernent, d'un droit d'opposition à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès. Pour exercer ce droit, écrivez-nous à contact@heiwa-france.com

Annexe – Liste des références Heiwa éligibles :

REFERENCE	ARTICLE	EAN
281301-101025	HMIP-25 V2 Unité intérieure murale 2.5Kw mono-multi Premium Hyoko	3760221514492
281301-101035	HMIP-35 V2 Unité intérieure murale 3.5Kw mono-multi Premium Hyoko	3760221514508
281301-101050	HMIP-50 V2 Unité intérieure murale 5Kw mono-multi Premium Hyoko	3760221514515
281302-001025	HCIP-25-V2 Unité intérieure console 2,5Kw mono-multi Premium Hyoko	3760221514911
281302-001035	HCIP-35-V2 Unité intérieure console 3,5Kw mono-multi Premium Hyoko	3760221514928
281302-001050	HCIP-50-V2 Unité intérieure console 5Kw mono-multi Premium Hyoko	3760221514935